



ÉTAT D'ISRAËL

Bureau du Premier Ministre

L'Office pour la promotion
du statut de la femme

המשרד לקליטת העלייה
Ministère de l'Intégration

NUL N'A LE DROIT DE VOUS FAIRE DU MAL !

Brochure
2011



Chères femmes,

La violence à l'égard des femmes est une terrible plaie sociale, qui exige des solutions approfondies, urgentes et radicales. Selon les données du ministère des Affaires sociales, il existe plus de 145 000 femmes battues en Israël.

La violence s'exprime à plusieurs niveaux : physique, sexuel, économique et psychologique.

Les femmes victimes de violences ressentent humiliation, souffrance, crainte et stress, jusqu'à en perdre tout sens humain. Il se passe parfois de nombreuses années avant que ces femmes rassemblent le courage nécessaire pour révéler les odieux sévices subis par elles, et pour agir résolument afin de les faire cesser.

La vice-ministre pour la promotion des jeunes, des étudiants et des femmes au Bureau du Premier Ministre, l'Office pour la promotion du statut de la femme et le ministère de l'Intégration proposent cette brochure qui inclut toutes les informations indispensables pour affronter les manifestations de violence.

Dans cette brochure, vous pourrez trouver des renseignements sur : les centres de traitement et de prévention de la violence domestique, les numéros d'urgence, les services d'urgence des hôpitaux, l'assistance et le traitement des victimes d'agressions sexuelles, l'aide aux femmes prises dans l'engrenage de la prostitution, les services d'assistance juridique, les

services des affaires sociales et les détails des droits des victimes de la violence.

Ces dernières années ont vu émerger une prise de conscience croissante du fait que ce n'est pas seulement aux femmes de lutter contre ces violences. Les hommes ont eux aussi un rôle important à jouer dans ce long combat. Trop souvent, les hommes non violents se taisent face au comportement violent d'autres hommes envers les femmes.

Il ne suffit pas que les femmes comprennent que cette violence lèsent leurs droits – les hommes doivent également le comprendre. L'un des objectifs primordiaux aujourd'hui est de faire en sorte que les hommes s'identifient à ce combat, et de les faire participer à ce combat – en tant que partenaires de plein droit du processus d'éradication de ce phénomène.

Hommes et femmes, nous devons tout mettre en oeuvre pour faire cesser la violence envers les femmes !

Vered Sueid,
Directrice de
l'Office pour la
promotion du
statut de la femme

Sofa Landver,
Député Ministre de
l'Intégration

Guila Gamliel,
Vice-ministre
au Bureau du
premier Ministre
pour la promotion
des jeunes, des
étudiants et des
femmes

Législation

- Selon **la loi sur la prévention de la violence domestique** (1991), il est possible de demander et de recevoir du tribunal une ordonnance de protection contre le membre de la famille auteur de violences envers des membres de la famille. Cette violence peut être physique, psychologique, économique ou autre. L'ordonnance de protection peut être octroyée en présence du demandeur uniquement, avec toutefois l'obligation de procéder à un débat en présence des deux parties, dans les sept jours à partir de l'octroi de l'ordonnance. L'ordonnance de protection peut être, par exemple, une interdiction de pénétrer dans le domicile où demeure la famille du membre violent, interdiction de harceler un membre de sa famille, etc..
- Selon **la loi sur les droits des victimes d'un délit**, la victime d'un délit a le droit de se défendre, au cours du procès, contre le prévenu / accusé et ses proches, le droit de recevoir des informations sur les services d'assistance donnés aux victimes d'un délit, le droit de recevoir une copie de l'acte d'accusation contre l'accusé, le droit d'exprimer son point de vue sur une transaction à l'amiable avec l'accusé, avant toute prise de décision sur ce point. Si le condamné est sur le point d'être libéré, la victime du délit a le droit d'exprimer son point de vue sur le danger potentiel qui en découle.
- Selon **la loi sur la protection du public contre les délinquants sexuels**, les pouvoirs publics ont le droit de procéder à une 'estimation du danger' d'un délinquant sexuel. Il est possible de lancer un 'ordre de surveillance et de suivi' dans lequel sont précisées les contraintes pesant sur le délinquant, afin de protéger le public contre des délits sexuels récurrents.

- Selon **la loi sur la prévention du harcèlement sexuel**, cinq sortes de comportements liés au sexe sont interdits. La victime peut agir au plan disciplinaire sur son lieu de travail ou d'études ; ou au civil (assignation en justice) ; ou encore au pénal (en déposant une plainte à la police) pour l'un de ces comportements ou pour tous.
- La **loi sur la prévention du harcèlement sexuel** vise à protéger lorsque la violence n'est pas physique. Il est interdit de harceler, de poursuivre ou de menacer de porter atteinte à une personne ou à ses proches. Lorsque la personne qui harcèle porte effectivement atteinte à la sérénité de la victime, il est possible de demander et d'obtenir du tribunal une ordonnance pour la prévention du harcèlement par menaces.
- Selon **la loi sur l'interdiction de la traite humaine**, il est interdit de détenir une personne dans des conditions d'esclavage pour le travail ou des services, y compris des services d'ordre sexuel. Les victimes de la traite humaine ont droit à une aide juridique gratuite. Le tribunal peut décider de la confiscation des biens de celui qui se livre à la traite humaine, et de payer, avec les biens confisqués, des dédommagements aux victimes de cette traite.
- Selon **la loi sur le travail des femmes**, il est interdit de congédier une travailleuse résidant dans un refuge pour femmes battues.

Le département d'assistance juridique, par l'intermédiaire des offices d'assistance juridique du pays, offre des services d'orientation, de conseil et de représentation juridique en présence des deux parties, pour des questions civiles, entre autres lorsqu' a été émise une ordonnance de protection, de prévention de harcèlement par menaces ou une ordonnance de prévention. De même, les offices d'assistance juridique aident la femme à déposer, en son nom ou au nom de ses enfants, une requête par laquelle elle demande, sous la rubrique des droits parentaux, que le mari n'habite plus dans l'appartement du couple, en raison de violences physiques, psychologiques, en raison de menaces, de comportement cruel etc., empêchant femme et enfants de mener une vie tranquille et sereine au foyer. En outre, les offices d'assistance juridique du pays sont en rapport direct et permanent avec les abris intéressés par une assistance juridique, et apportent une telle assistance aux victimes de la traite humaine, pour tout ce qui touche aux procédures liées à la loi d'entrée en Israël (1952), ou aux procédures civiles liées aux délits de traite, et ce, sans que ces victimes doivent répondre aux critères économiques de droit à cette aide.

Numéros d'urgence

Police	100
Magen David Adom	101
Pompiers	102
Ligne municipale (dans la plupart des localités)	106 ou 107

Numéros d'urgence

Eran : premiers secours psychologiques

Tél. : 1201 (24 h/ 24)

Ligne en russe : 1-800-241-201

Numéro national d'urgence pour la prévention de la violence domestique et pour l'enfance en danger – Ministère des Affaires sociales et services sociaux

1-800-22-0000 (hébreu, arabe, russe et amharique)

Numéro national des centres d'aide aux femmes victimes d'agressions sexuelles

Tél. : 1202 (24 h/ 24)

Ligne en arabe

04-6566813

Ligne en amharique et en russe

1-800-220230

Informations supplémentaires sur le site des centres d'assistance :

www.1202.org.il

Wizo : Ligne nationale d'urgence pour femmes battues

Tél. : 1-800-220-000 (24h/24)

Général

“Ahat méitanou (L’une d’entre nous) – Centre de soins aux victimes de violences sexuelles”

Tél. : 09-7492291

Lamed Aleph – “Lutte contre la violence envers les femmes”

Numéro d’urgence national pour femmes battues :

Tél. : 09-9505720

Tél. : 1-800-353-300 (24 0h/ 24)

(et aussi en russe du dimanche au jeudi de 13 h 00 à 18 h 00)
contact@no2violence.co.il

Central en cas de détresse-Affaires sociales

Tél. : 118

Centre national d’information-Tribunaux d’affaires familiales

Tél. : 02-6593333

“Yahdav” (Ensemble) pour la prévention de la violence dans la famille éthiopienne

Tél. : 08-6208000

Assistance aux soldates : travailleuses sociales à l'armée (Tsahal)

Nord 04-8300313

Centre 03-9577955

Sud 08-6298125

Ligne ouverte de l'officière chargée des requêtes du public

03 – 5691000/1/2/3/4/5

Informations supplémentaires sur le site de la conseillère du chef d'état-major aux affaires féminines :

www.aka.idf.il/yohalan

Association "Yad beyad", "Ozen kashevet"

Tél. : 03-6204999 (24h /24)

Petach-Tikva – Ligne de prévention de la violence domestique

Tél. : 03-9052536

Centres de traitement et de prévention de la violence domestique

Dans la région de Jérusalem

Beit Shemesh	02-9909829
Jérusalem	02-6551145
Jérusalem (orthodoxe)	02-6444517
Jérusalem-Est	02-5815194
Matté Yéouda	02-9900926/928
Maalé Edumim	02-5352523

Dans la région du Sud

Eilat	08-6367138
Ashdod	08-8676646
.....	08-8676742
Ashkelon	08-6754950
Beer-Sheva, Centre régional	08-6206566
Secteur bédouin	08-6655362/959
Arad	08-9951614
	(Affaires sociales)
Kyriat-Gat	08-6601474
Shaar Hanegev	08-6802755/06

Dans la région de Tel-Aviv et du Centre

Or Yehuda	03-6345097 (Affaires sociales)
Elad	03-9078114
Ariel	03-9061660
Bnei-Braq	03-6198814, 03-6198813
Bat-Yam	03-5069563
Herzliya	09-9554151
Holon	03-5025700/1
Lod	08-9145053
Conseil régional Shomron	03-9061100
Modiin	073-2326405/7
Netanya	09-8611863, 09-8826555
Petach-Tikva	03-9052536/7
Kyriat Ono	03-5356828/9 (Affaires sociales)
Rosh Haayin	03-9380146 (519)
Rishon-Letsion	03-9689807/4
Rehovot	08-9493211/3331
Ramle	08-9771494, 08-9771629
Ramat-Gan	03-6741833
Raanana	09-7610390/1
Tel-Aviv-Jaffa (Centre Glikman)	03-6492469/70

Dans la région de Haïfa et du Nord

Oum-el-Fahem	04-6110168
Iksal	04-6463573/2
Al-Shajur Madj Elkharum.....	04-9581446
Baqa-el-Garbia	04-6280480
Boueina Nujdat	04-6705021
Beit Shean	04-6586245
Hadera	04-6303306
Hof Hacarmel	04-8136242
Haïfa	04-8677707
Tibériade	04-6739141
Tira	09-7931011
Tirat Carmel	04-8573232
Tamra	04-9948226/7
Yafia	04-6557502
Yarka	04-9568111/7/5
Kfar Cana	04-6516181 (Affaires sociales)
Kfar Manda	04-9864168
Kfar Kara	04-6356606 (Affaires sociales)
Carmiel	04-9088127
Migdal Haemek	04-6540158

Matté Asher	04-9879711
Mecher Jedaida	04-9561262
Maalot	04-9576307 (Affaires sociales)
Nahariya	04-9825957 (Affaires sociales)
Nazareth	04-6013998
Nazareth Ilit	04-6011580
Akko	04-995630
Afoula	04-6524102 (poste 4)
Safed	04-6927498/5 (Affaires sociales)
Kyriat Ata	04-8437729
Reina	04-6461350
Schfar'am	04-9059122

Centres de traitement pour les victimes d'agressions sexuelles

Centres pluridisciplinaires de soins aux victimes d'agressions sexuelles

Beersheva – Centre pluridisciplinaire de traitement de femmes victimes d'agressions sexuelles

Tél. : 08-6417304

Hôpital Bnei Tsion, Haïfa – Centre pluridisciplinaire de traitement de femmes victimes d'agressions sexuelles

Tél. : 04-8359975

Jérusalem – Centre pluridisciplinaire régional de traitement de femmes victimes d'agressions sexuelles

Tél. : 02-6298008

Nazareth – Centre pluridisciplinaire régional de traitement de femmes victimes d'agressions sexuelles

Tél. : 04-6575825

Rishon-Letsion – Centre pluridisciplinaire régional de traitement de femmes victimes d'agressions sexuelles

Tél. : 03-9689804

Tel-Aviv-Hôpital Sorasky (Ichilov) – Centre de traitement de traumatisme sexuel

Tél. urgences : 03-6974707 ,03-6973686

Centres d'assistance aux victimes d'agressions sexuelles

Beer-Sheva – Centre d'assistance aux victimes d'agression sexuelle (hommes et femmes)

Ligne d'urgence : 08-6421313

Haïfa – Centre d'assistance aux victimes d'agression sexuelle

Tél. : 04-8641262

Jérusalem – Centre d'assistance aux victimes d'agression sexuelle
(hommes et femmes)

Tél. : 02-6255558

Jérusalem – Centre d'assistance aux femmes religieuses et
orthodoxes

Ligne nationale tél. : 02-6730002

Jérusalem – Centre Bat Ami, à l'hôpital Hadassah Ein Karem,
pour assistance intensive aux victimes d'agressions sexuelles

Tél. : * 1202

Jérusalem – Centre Tamar – Traitement à long terme des
victimes (femmes) d'agressions sexuelles

Tél. : 02-6221504

Nazareth – Centre d'assistance aux victimes d'agression sexuelle
(hommes et femmes)

Tél. : 04-6566813 (urgence)

Kyriat Shmone – Centre d'assistance aux victimes d'agression
sexuelle

Tél. : 04-6997495

..... 04-6943996

Rehovot – Ta'ir – Centre d'assistance aux victimes d'agression
sexuelle (hommes et femmes)

Tél. : 08-9496024/19

Raanana – Centre d'assistance aux victimes d'agressions sex-
uelles (hommes et femmes)

Tél. : 09-7747760

Tel-Aviv – Centre d'assistance aux victimes d'agression sexuelle
Tél. : 03-5176176 (urgence)

Le mouvement kibboutzique : Centre d'assistance aux femmes victimes de violences et harcèlement sexuel

Tél. : 03-6925245

Keshev – Centre d'assistance aux femmes victimes d'agressions sexuelles – HaSharon

Tél. : 09-7747760

Assistance juridique

Bureau d'assistance juridique, Ministère de la Justice

Tel-Aviv 03-6932777
Jérusalem 02-6211333
Haïfa 04-8633666
Beer-Sheva..... 08-6404526

Département d'assistance auprès des tribunaux d'affaires familiales

Eilat.....08-6326077 (au tribunal d'affaires familiales)
Jérusalem02-6548444 (au tribunal d'affaires familiales)
Ashdod08-8519735 (bâtiment du forum)
Beer-Sheva.....08-6470360 (heichal hamishpat)
Kfar Saba.....09-7620400 (Tchernichovsky)
Rishon-Letsion.....03-9423500 (heichal hamishpat)
Ramat-Gan.....03-6100810 (Sderot Ben-Gourion)
Haifa04-8660750 (ancien bâtiment Zim)

Centre Edna, branche juridique

Conseil et représentation juridiques pour les femmes victimes de violence

Tél. : 09-9561661

Naamat, conseil juridique

Violence domestique (Centre Glickman).....03-6492469

Harcèlement et agressions sexuelles.....03-5254422

Fax : 03-5254423

Haïfa 04-8513078 / 9

Fax : 04-8510108

Jérusalem 02-5610608

Fax : 02-5664955

Wizo, Division de la promotion du statut de la femme

Assistance juridique 1800-22-0000

Lobby des Femmes

Tél. : 03-6123990

Fax : 03-6123991

Centre Noga pour les victimes de délits

Tél. : 03-6134641

Centre 'Tmura'

Conseils et assistance juridique aux victimes de violences ou de harcèlements sexuels

Tél. : 077-7949777

Avocat commis d'office

Région de Tel-Aviv-Centre – 4 Henrietta Szold, Tel-Aviv 61332

Tél. : 03-6932666

Fax : 03-6932677

Région de Jérusalem – 34 Ben Yehuda, Jérusalem 91016

Tél. : 02-5696180

Fax : 02-5696196

Région du Sud – 33 Rue Shazar, Beersheva 84104

Tél. : 08-6404531

Fax : 08-6467021

Région de Haïfa – 15 a Av. Pel-yam (Kiryat Hamemchala),
Haïfa 31000

Tél. : 04-8633700

Fax : 04-8633733

Région du Nord – 1 Rue Hamlakha, Nazareth Illit 17105

Tél. : 04-6029111

Fax : 04-6013686

**Hôpitaux
Services d'urgence
Organisations
spéciales**

Eilat	Yosseftal	08-6358011
Ashkelon	Barziläi	08-6745100
Beer-Sheva	Soroka	08-6400345
Bnei-Braq	Maayanei Hayeshoua.....	03-5771141
Hadera	Hillel Yaffe	04-6304271/2
Holon	Wolfson, services sociaux Urgences	03-5028313/7/9
	Centre de soins aux femmes victimes d'agressions sexuelles :	
	Tél. :	03-5028454/5/6
	(du dimanche au jeudi, de 8h à 15h 30)	
	Central téléphonique	03-5028211
Haïfa	Bnei Tsion, services sociaux Urgences	04-8359210, 04-8359465
	Centre de soins d'urgence pour les femmes victimes d'agressions sexuelles	
	Tél. :	04-8359359, 04-8359300
	(après 16 h)
	Carmel.....	04-8250333
	Rambam.....	04-8542348

Tibériade	Centre médical Poriya	
	Urgences	04-6652211
	Centre de soins aux femmes victimes d'agressions sexuelles :	
	Tél. :	04-6652481
Jérusalem	Hadassa Ein Kerem	02-67772222
	Mont Scopus	02-5844333
	Bikour Holim	02-6464380
	Shaarei Tsedek	02-6555509
Kfar Saba	Meir	09-7472321/2
Nahariya	Hôpital	04-9107250
Nazareth	Anglais- écossais	04-6028809
	Français	04-6509000 (général)
	Italien	04-6508900 (général)
Natanya	Laniado	09-8604624
Afoula	Haemek	04-6494298

Petach Tikva	Beilinson	03-9377021 (général)
	Hasharon	03-9372346/5
	Schneider	03-9253253
	Médecine d'urgence	03-9253777
Safed	Ziv	04-6828811
Tsrifin	Assaf Harofe	08-9779910/1
Rehovot	Kaplan	08-9441399
Tel Hashomer	Sheba	03-5303030
Tel-Aviv – Hôpital Surasky (Ichilov)	Urgences Chirurgie.....	03-6973232
	Services sociaux	03-6973574
	Standard.....	03-6974444

Cadres de soins pour enfants et adolescents

Ligne – ouverte aux élèves, ministère de l'Éducation

Tél. : 1204

Violence, situations de stress ou de crise

Tél. : 1-800-222-003

(du dimanche au jeudi, de 8 h à 16 h)

Elem – association pour les jeunes en danger et en détresse

Tél. : 03-768666

(du dimanche au jeudi, de 8 h à 17 h)

Conseil national pour le bien-être de l'enfant

Tél. : 02-6780606

(du dimanche au jeudi, de 9 h à 16 h)

Lamed Aleph pour enfants et adolescents

Ligne locale destinée aux jeunes en détresse

Tél. : 09-9518927

(24 h/24, 7 jours/7)

Meital – Centre de traitement pour enfants victimes de sévices sexuels

Tél. : 02-6333360/61

Eli, association pour la protection de l'enfant

Direction Tél. : 03-6091930

Ligne d'urgence Tél. : 1-800-223-966

(du dimanche au jeudi de 8 h à 22 h,

le vendredi de 8 h à 13 h)

**Association “Kol HaYeled” (‘La voix de l’enfant’) – Prévention
du harcèlement sexuel entre enfants**

Tél. : 02-5337512

La cour des femmes – aide aux jeunes filles de Yaffo

Tél. : 03-6599359

Sahlab – aide aux jeunes en danger et en détresse

Tél. : 04-8597273

**Centre de soins du ministère de la Santé pour enfants et
adolescents**

www.briut.gov.il

Services en langue arabe

Ligne nationale 1202

Centre d'assistance aux victimes d'agressions sexuelles (hommes et femmes), ligne d'urgence en arabe

Tél. : 04-6566813

Association de femmes arabes contre la violence, Nazareth :

Tél. : 04-6462138 (24 h/24)

Association El-Siwar (Haïfa)

Centre d'assistance en arabe aux femmes victimes d'agressions sexuelles

Tél. : 04-8533044 (24 h/24)

Association Souwa Jérusalem

Centre d'assistance en arabe aux femmes victimes d'agressions sexuelles

Tél. : 02-5822211

(de 9 h à 17 h, sauf le vendredi)

Association de femmes arabes contre la violence

Ligne d'urgence : 04-6566813

Tél. : 04-6559059, 04-6462138

Assistance aux hommes

**Ligne d'urgence nationale pour hommes victimes
d'agressions sexuelles**

Tél. : 1203
03-5179179
(7/7, 19:00-23:00)

Beit Noam, auberge pour hommes violents

Tél. : 09-7409755, Kfar Malal

**Tel-Aviv, Centre d'assistance aux hommes et garçons victimes
d'agressions sexuelles**

Tél. : 03-5179179
Hommes religieux 02-5328000

Atlas – Refuge pour victimes de traite esclavagiste

Tél. : 03-7587761

Organisations pour sortir les femmes de l'engrenage de la prostitution

Prostitution

Slait-Tel-Aviv, aide aux femmes prises dans l'engrenage de la prostitution – Ligne nationale d'urgence

Tél. : 1-800-200-690

Ofek Nashi-Haifa, aide aux femmes face à la prostitution

Tél. : 04-8524238

Makhon Todaa-association pour les victimes -hommes et femmes- de l'exploitation sexuelle

Tél. : 03-6045128

Ministère des Affaires sociales – Service d'assistance aux adolescentes et aux jeunes femmes

Tél. : 02-6708131

Traite de femmes



Trafic de femmes

Maagan – Refuge pour les victimes du trafic des femmes

Tél. : 03-6041004

Ligne nationale d'urgence pour les victimes du trafic des femmes

Tél. : 054-3008036



ÉTAT D'ISRAËL

המשרד לקליטת העלייה
Ministère de l'Intégration

03-9733333

www.klita.gov.il

L'Office pour la promotion
du statut de la femme

Tél. : 03-6961392 Fax : 03-6914912

Tél. : 02-6707131 Fax : 02-6707123

E-mail : women@pmo.gov.il

www.women.gov.il